Envoyé en préfecture le 14/09/2026
Reçu en préfecture le 14/09/2026
Publié le
ID : 056-200096469-20260907-20260709_11-DE

COMMUNE DE SAINT-GERAND-CROIXANVEC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le sept septembre, à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GERAND-CROIXANVEC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Saint-Gérand, sous la présidence de Monsieur Claude Albert LEBRIS, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 31/08/2026
Présents : Claude Albert LEBRIS, Hervé LE TEXIER, Valérie BERA, Magalie GAUTIER, Stéphane LE FUR, Catherine LE SOURNE, Yannick GUILLAUME, Pascal CADIO, Julie DARSEL, Véronique DUSSEUX, Viviane FADEL, Sophie GAUTIER, Yoann JEZO, Stéphane JOUANNO, Marina KOPILOVA, Vincent LANDAY et Jean-Pierre MAHÉO

Absente ayant donné pouvoir : Valérie SABLÉ à Viviane FADEL

Absent : Antoine LE QUÉRÉ

A été élu secrétaire : Viviane FADEL

LOTISSEMENT LANN BRAZ et MONTFORT

Monsieur le Maire explique que la commune a déposé un permis d'aménager concernant les lotissements Lann Braz et Montfort et que la validité de ce permis arrive bientôt à échéance.

Afin de ne pas perdre cette validité, il faudrait envisager les travaux de viabilisation de ces lotissements.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- **ACCEPTE de réaliser les travaux de viabilisation des lotissements Lann Braz et Montfort.**
- **DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous documents s'y rapportant.**

Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 17
Nombre de suffrages exprimés : 18
Votes : pour : 18
Contre : 0
Abstentions : 0

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
C A LEBRIS

MAIRIE DE SAINT-GERAND-CROIXANVEC (MORBIHAN)